

Saint-Pierre-de-Côle infos

Bulletin municipal
Janvier 2015



Sortie préparatoire au futur sentier d'interprétation pédagogique

Dans la perspective de l'élaboration du futur sentier d'interprétation pédagogique, Florent Aulier et Sarah Classen, enseignants, ont organisé plusieurs sorties avec leurs élèves de l'école de Saint-Pierre-de-Côle. Il s'agissait d'explorer les richesses naturelles et patrimoniales du parcours allant du chemin des Roches au château de Bruzac.

Ces visites ont été l'occasion de leçons d'histoire sur l'époque médiévale à travers la comparaison des châteaux de Bourdeilles et de Bruzac ; de géographie avec l'étude des sols et l'observation de la perte de la Côle et de sa résurgence, de science naturelle à travers la faune et la flore de la rivière, de la vallée et de la forêt. La géologie a été également abordée avec la visite de la carrière de quartz de Boudeau.

Ce travail verra sa concrétisation avec l'ouverture au public du sentier au printemps 2015.

Infos pratiques

Mairie

Le Bourg 24800 Saint-Pierre-de-Côle
Tél : **05 53 62 31 14** ; Fax : **05 53 62 09 03**

Accueil du public : du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00.

Permanences :

Franck Besse, maire : le mercredi matin et sur
rendez-vous

Myriam Joussein, 1^{ère} adjointe : le vendredi de
14h30 à 16h30, sur rendez-vous

Cantine scolaire : **05 53 62 21 16**

École : **05 53 62 21 17**

Garderie : ouverte de 7h30 à 8h30 et de 17h00 à
18h30

Accueil et surveillance des élèves de 8h30 à 9h00
et de 16h30 à 17h00 (en dehors de la garderie).

Tél : **05 53 62 21 18**

Bureau de poste :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 9h00 à 12h00

Urgences

Samu : le **15**

Sapeurs-pompiers : le **18**

Gendarmerie : le **17**

Brigade de Thiviers : **05 53 62 28 90**
entre 7h00 et 19h00

Centre antipoison (Bordeaux) :
05 56 96 40 80

Hôpital de Périgueux - permanence d'accès aux
soins : **05 53 45 25 25**

Médecin de garde : n° d'appel de nuit (après
20h) et week-end (du samedi 12h00 au lundi
9h00) :

le **15** à partir d'un fixe

le **112** à partir d'un mobile

Pharmacie de garde (dimanches et jours fériés) :
3237 (0,34 € la minute).

Défibrillateur :

sur la façade de la salle de fêtes.

État-civil

Naissances

GUILLOT Lucie, à Périgueux, le 13/04/2014

LEFEVRE Louna, Irène, Gwenaëlle, à Périgueux, le 16/07/2014

GILLET Jordan, à Périgueux, le 19/09/2014

Mariage

TREUFFET Allan-Jeremy et CHEVAL Sandrine, Martine, le 28/06/2014

Décès

GARRET Jeanne, à Périgueux, le 17/04/2014

CHASSAING Cédric, Henri, à Château L'évêque, le 06/06/2014

CEDRO Alain, à Saint-Pierre-de-Côle, le 26/07/2014

BESSE Albert, à Saint-Pierre-de-Côle, le 16/11/2014

MARSEAUD-CHATEAU Roger, à Périgueux, le 16/11/2014

Saint-Pierre-de-Côle

Directeur de la publication : Franck Besse

Réalisation : Daniel Desthomas, mise en page : Jacques Minier

Ont collaboré à ce numéro pour les associations : *Comité des fêtes* : Daniel Desthomas; *Club de l'Amitié* : ; *Anciens Combattants* : Jean-Michel Lahieyte ; *En Val de Côle* : Chantal Gay; *Renaissance du Vieux Bruzac* : Sonia Breux-Pouxviel; *Les Amis de la Côle et de la Dronne* : Philippe Banchieri

Photographies : Daniel Desthomas et responsables associations

Impression et édition : Mairie de Saint-Pierre-de-Côle. **Tirage** : 300 exemplaires

Distribution : Robert Lassimouillas

Le mot du maire

Le 23 mars dernier, vous avez porté la liste Vivre ensemble à Saint-Pierre-de-Côle à la tête de notre commune pour les six prochaines années et je vous en remercie. Le premier conseil municipal m'a élu maire et le temps est venu de l'apaisement et du travail. J'ai pris le parti d'exercer mon mandat dans la plus grande des transparences et rien ne sera fait sans concertation avec l'équipe municipale.

Le nouveau conseil a engagé plusieurs actions concernant les rythmes scolaires, la rénovation d'un logement communal qui va être reloué, la mise aux normes de tous les dispositifs de sécurité incendie, l'éclairage de la mairie, du clocher et du parking. La commune bénéficie désormais du haut débit (20 Mo), pour l'accès à Internet. Nous avons également signé l'acte de donation du terrain avec Dordogne Habitat pour la construction de quatre logements.



L'année 2015 verra se concrétiser plusieurs projets : mise en service d'un défibrillateur, ouverture du sentier pédagogique, début des travaux de la traverse du bourg qui se termineront en 2016, (et pour lesquels nous vous demandons de faire preuve de compréhension pour les dérangements occasionnés), ouverture d'une agence postale communale et installation d'une entreprise de recyclage de plastiques à Champlouviers. Vous trouverez dans ce journal, que nous avons essayé de rendre le plus

lisible possible, des informations utiles concernant la vie de notre commune.

Attaché profondément à l'esprit de dialogue, ma porte vous est ouverte pour répondre à vos interrogations et à vos suggestions.

Le conseil municipal et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux pour l'année 2015.

Franck Besse

Le nouveau conseil municipal



De gauche à droite : Véronique Jobert, Michel Simonet, Gilbert Deschamps, Myriam Joussein (1^{ère} adjointe), Philippe Banchieri, Chantal Gay, Thierry Hellier-du-Verneuill, Franck Besse, maire, Patrick Demarthon, Isabelle Commery (2^e adjointe), Daniel Desthomas.

Conseil municipal

Séance du 4 janvier 2014

Étaient présents : Gérard Fleurat-Lessard, Gilbert Deschamps, Franck Besse, Jacques Rey, Jean-Claude Bourgeade, Daniel Desthomas, Thierry Hellier. **Absents** : Sylvain Bastide, Sophie Censier

Différend entre la commune et la SCI Pierre. Franck Besse fait état de la discussion qu'il a eu avec Mme Lefebvre au sujet du différent entre la commune et la SCI Pierre. Il penche pour un arrangement à l'amiable. Gérard Fleurat-Lessard, maire, préconise une réunion contradictoire avec les avocats des deux parties.

La scierie Dubarry de Saint-Martial-de-Valette propose d'acheter du bois à couper

à Lavy et au bourg pour un montant de 1 000 € selon l'estimation réalisée conjointement avec les membres de la commission voirie. Le conseil municipal accepte la vente du bois et autorise le maire à signer le contrat et à encaisser le chèque de 1 000 €.

Question diverse :

Au regard du bilan du camping dont l'exploitation apparaît peu rentable, certains élus évoquent le problème du manque de publicité de la part de l'Office de Tourisme. La nécessité de créer un site Internet est évoquée et reçoit de la part des membres du conseil un accord unanime.

Nouvelles brèves

Camping

Un bénéfice de 805 € a été réalisé en 2014, déduction faite de la rémunération du gardien et des dépenses d'eau et d'électricité. Par ailleurs, les peupliers étant interdits sur un terrain de camping, le conseil a décidé de les faire couper et de les remplacer par des frênes.

(photo ci-contre).



Atelier municipal

Fin août, une équipe de bénévoles et des membres du conseil municipal ont clôturé le terrain sur lequel a été aménagé le nouvel atelier municipal.

Appartement Vacheyroux

Ce logement vacant depuis 8 mois a été rénové (nettoyage et peinture) bénévolement par le Maire et Patrick Demarthon. Il est désormais à louer.

Chaudière à bois

La commune a acheté 200 m³ de plaquettes de châtaignier à un fournisseur privé.

On espère ainsi en améliorer le rendement et en réduire les coûts de maintenance grâce à la nature du bois, des plaquettes et l'absence d'impuretés.

Chemins ruraux

Le fauchage des chemins ruraux de la commune a été effectué bénévolement par Patrick Demarthon, conseiller municipal. Par ailleurs, plusieurs chemins ruraux ont été ouverts à Puy Pela. Certains litiges ont été résolus à l'amiable comme, par exemple, celui du chemin du Couteaudoux.

Conseil municipal (suite)

Séance du 10 janvier 2014

Étaient présents : Gérard Fleurat-Lessard, Gilbert Deschamps, Franck Besse, Jean-Claude Bourgeade, Thierry Hellier-du-Verneuil. **Excusés :** Daniel Desthomas avec pouvoir à Gérard Fleurat-Lessard. **Absents :** Sylvain Bastide, Sophie Censier, Jacques Rey.

Différent entre la commune et la SCI Pierre. Les membres du conseil municipal reprennent la discussion sur l'affaire opposant la commune et la SCI Pierre.

Après échange de points de vue et présentation des annotations de M. Hellier-du-Verneuil sur les conclusions présentées par l'avocat de la partie adverse, il est décidé à l'unanimité de convenir d'un rendez-vous avec l'avocat de la commune en présence de M. le maire, M. Hellier-du-Verneuil et ce dans la semaine à venir.

Restauration du tableau de l'église. Le conseil approuve le plan de financement pour la restauration du tableau de l'église « La remise des clefs à Saint-Pierre » d'un total de 5 714,12 € (DRAC 30%, Association ACORESTE 25%, commune 55%).

Dans l'examen des questions diverses, on relève :

Réseau informatique : la présentation du devis établi par l'entreprise ELIA pour l'installation d'un réseau informatique mairie-école d'un montant de 713,00 €.

Chemins communaux : l'instauration dans la commune d'un retrait obligatoire de 0,50 mètres pour les clôtures artificielles (barbelés, grillages, clôtures électriques, murs...) de chaque côté des chemins communaux et ruraux à compter du 10 janvier 2014, ceci dans un but d'harmonisation avec le règlement de voirie communautaire.

Sentier pédagogique : le choix de l'association *Au fil du Temps* pour la réalisation du projet de sentier pédagogique.

Carrière de Boudeau : l'arrêté d'extension de la carrière de Boudeau par le préfet.

395 électeurs : le dénombrement de 395 électeurs dont 27 européens sur les listes électorales pour les municipales.

Chemin les landes les gardes : l'enregistrement de l'éventualité d'une procédure d'échange d'assiette avec M. Maury.

Nouvelles brèves

À l'école

Un exercice d'évacuation des élèves en cas d'incendie a été organisé sous la direction de M. Aulier, instituteur et du conseiller municipal.

Par ailleurs, le branchement Internet par fil a été mis en place dans l'école par les entreprises Blanchard, et Elia et des travaux de peinture ont été accomplis bénévolement par David Joussein.

Éclairage public

Des lampadaires et éclairages ont été mis en service à la mairie, au terrain de tennis et au parking attenant au camping.

Un éclairage adapté a également été mis en service fin novembre dans le clocher de l'église pour le mettre en valeur.

Tous ces éclairages seront optimisés afin d'économiser l'énergie.



Conseil municipal (suite)

Séance du 29 janvier 2014

Étaient présents : Gérard Fleurat-Lessard, Gilbert Deschamps, Franck Besse, Thierry Hellier-du Verneuil, Daniel Desthomas. **Excusé** : Jean-Claude Bourgeade avec pouvoir à Franck Besse. **Absents** : Sylvain Bastide, Sophie Censier, Jacques Rey.

Plan de financement de la traverse départementale

L'estimation des travaux pour la première tranche est de 257 121,00 € HT et de 155 757,00 € pour la deuxième tranche.

L'État s'engage sur la 1^{ère} tranche. Le début des travaux est prévu pour septembre 2014.

Il conviendra de prévoir un financement communal pour enterrer le téléphone et payer les équipements d'éclairage public.

Le plan de financement prévisionnel de la première tranche du projet de traverse s'établit de la façon suivante : dépenses : travaux

HT : 257 121 € ; honoraires 17 998,47 € ; coût total HT : 275 119,47 € .

Total des dépenses (TTC) : 330 143,36 €

Recettes : dotation de l'État 25 % soit 64 280,25 € . Majoration Zone de revitalisation rurale 5% soit 12 856,05 € Conseil Général : aménagements routiers 40% : 80 000 €, Contrats d'objectifs : 22 848,40 €. Autres Financements : amendes de polices sur l'a-

ménagement de radars : 8 000 €, réserve parlementaire : 12 000 €. Commune : 130 158,66 €.

Total des recettes (TTC) : 330 143,36 €

Le conseil municipal approuve le projet d'aménagement de la traverse du bourg et le plan de financement prévisionnel de la première tranche, demande les subventions et autorise le maire à solliciter un emprunt s'il y a lieu, et lui donne pouvoir pour signer les marchés.

Plan de financement du sentier pédagogique

Le montant estimatif du projet est de 17 820 € TTC. Le financement s'établit comme suit : Conseil général : 2 970 € . Conseil régional : 2 376 €. FEADER : 6 534 € . Commune : 5 940 €. Le Conseil approuve ce plan.

Parmi les questions diverses :

Festival gourmand. Le conseil donne son accord à M. Rothwell pour l'organisation du *Trépart Festival Gourmand* par le 10 août 2014.

Enfouissement des lignes électriques. 80 000 € seront pris en charge par le Syndicat départemental d'énergies de la Dordogne (SDE).

Vie scolaire

Isabelle Commy et Myriam Joussein ont établi le tableau des TAPS (temps d'activités périscolaires) pour l'année scolaire 2014/2015, qui a été transmis à l'Inspection académique.

Ces activités culturelles et sportives se déroulent les mardis et jeudis de 15 h à 16 h 30. Elles sont encadrées et animées par les enseignants, Florent Aulier et Sarah Classen ainsi que par

Brigitte Horvat, titulaire du BA-FA et en charge de la garderie périscolaire et Nathalie Duvart. À leurs côtés, les membres du club de l'Amitié et Philippe Banchieri proposent bénévolement des activités sportives (rugby), de jardinage sur le terrain de Mme Dumoulin, de peinture, des jeux éducatifs, une initiation à l'informatique, une aide aux devoirs et à la fabrication du journal de l'école.

Par ailleurs, les enseignants et les parents d'élèves ont reçu une visite, à l'école, de l'Inspecteur d'académie qui a évoqué la fermeture éventuelle d'une classe du regroupement pédagogique intercommunal en raison d'une baisse du nombre d'enfants. Le conseil municipal lance un appel aux parents d'élèves pour qu'ils inscrivent leurs enfants, en priorité dans les classes du RPI.

Conseil municipal (suite)

Séance du 12 mars 2014

Étaient présents : Gérard Fleurat-Lessard, Sophie Censier, Gilbert Deschamps, Jean-Claude Bourgeade, Thierry Hellier, Daniel Desthomas. **Excusés** : Franck Besse avec pouvoir à Thierry Hellier du Verneuil ; Jacques Rey avec pouvoir à Gilbert Deschamps. **Absent** : Sylvain Bastide.

Travaux pour l'illumination du clocher de l'église

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) propose l'éclairage du clocher pour un montant de 11 292,00 € HT (13 551,59 € TTC).

La participation du Syndicat sera de 4 517,20 €. La commune prendra en charge les 6 775,00 € restant (60 % de la dépense nette HT). Le conseil donne mandat au syndicat départemental d'électrification de faire réaliser ces travaux.



L'installation de l'éclairage du clocher a été réalisée en octobre par l'entreprise Darlavoix

Approbation du compte administratif de la commune

Le conseil municipal constate qu'en surveillant les dépenses de fonctionnement la commune a économisé 20 000 € et approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2013 dressé par le maire. Il décide d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement de la façon suivante : excédent de fonctionnement reporté 66 476,52 € ; déficit d'investissement reporté : 11 875,03 €.

Il décide enfin d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement «Assainissement» de la façon suivante : excédent de fonctionnement reporté 1 088,23 € ; déficit d'investissement reporté : 17 204,73 €.

Assistance technique pour l'assainissement collectif

Après avoir pris connaissance de la nouvelle convention et du détail des missions que le SATESE, rattaché désormais à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD24), apportera aux communes, le conseil municipal autorise le maire à signer ladite convention dans le domaine de l'assainissement collectif des eaux usées.

Parmi les questions diverses :

Exercice incendie : dans le cadre d'une formation « feu de forêt », les pompiers effectueront des manœuvres les 8, 9, 15 et 16 mars 2014 sur le massif forestier.

Rallye du Foie gras. Le circuit du Rallye automobile du Foie gras et de la Truffe édition 2014 passera sur le territoire de la commune via les voies de Saint-Pierre à Vaunac et les voies entre Saint-Chavitt et la Portière, le 9 août 2014. Le conseil accepte le passage de cette épreuve, délègue l'organisation aux associations locales et octroie une participation de 450 € aux organisateurs.

Conseil municipal (suite)

Séance du 4 avril 2014

Étaient présents : Franck Besse, Myriam Joussein, Isabelle Commery, Gilbert Deschamps, Thierry Hellier du Verneuil, Michel Simonet, Philippe Banchieri, Patrick Demarthon, Chantal Gay, Véronique Jobert, Daniel Desthomas.

Appel du nouveau conseil municipal

En l'absence de Gérard Fleurat-Lessard, maire sortant, pour raisons de santé, il revient à Franck Besse, premier adjoint, de faire l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus et de les déclarer installés dans leurs fonctions.

Ces formalités accomplies, la présidence de la séance est confiée au doyen des conseillers municipaux, Daniel Desthomas. MM Demarthon et Deschamps sont désignés assesseurs et M. Hellier secrétaire de séance.

Élection du maire

Nombre de bulletins : 11 ; bulletins blancs : 05 ; bulletins nuls : 0 ; suffrages exprimés : 06 ; majorité absolue : 06. Franck Besse, ayant obtenu 6 voix, est proclamé maire.

Élection des adjoints

Le conseil municipal décide d'approuver la

création de deux postes d'adjoints.

Élection du premier adjoint : nombre de votants : 11 ; nombre de suffrages exprimés : 11 ; majorité absolue : 6.

Philippe Banchieri : 5 ; Myriam Joussein 6. Myriam Joussein est proclamée 1^{ère} adjointe.

Élection du deuxième adjoint : nombre de votants : 11 ; nombre de suffrages déclarés nuls : 3 ; nombre de suffrages exprimés : 8 ; majorité absolue : 6.

Isabelle Commery 7 ; Philippe Banchieri : 1
Isabelle Commery, est proclamée 2^e adjointe. M. le maire informe l'assistance que sa fonction au sein de la Communauté de Communes du Pays Thibérien étant incompatible avec la charge de conseiller communautaire, ce sont les deux adjointes qui y siégeront. Il précise qu'il assistera aux réunions mais ne pourra voter.

Indemnités du maire et des adjointes

Il est décidé de reconduire les indemnités mensuelles du maire et des adjointes telles qu'à la mandature précédente, soit 646,25 € brut pour le maire et 250,90 € brut pour chacune des adjointes.

Visite du nouveau sous-préfet



M. le sous-préfet en conversation avec Isabelle Commery et Franck Besse

M. Hervé Bournoville, le nouveau sous-préfet de Nontron, a été reçu à la mairie par le Conseil municipal samedi 29 novembre dernier. Franck Besse, maire et quatre conseillers municipaux étaient là pour l'accueillir. Lors d'un fructueux tour de table, ils ont évoqué les problèmes concernant le RPI (regroupement pédagogique intercommunal), le bureau de poste et l'éventuelle l'ouverture d'une agence postale, le possible classement de Saint-Pierre en commune touristique, les travaux de traversée du bourg et la dotation d'équipement des territoires ruraux.

M. Bournoville a relevé avec satisfaction le nombre de conseillers venus l'accueillir et la qualité des échanges durant sa visite.

(1) M. Bournoville était précédemment premier conseiller de la chambre régionale des comptes de Midi-Pyrénées.

Conseil municipal (suite)

Séance du 11 avril 2014

Étaient présents : Franck Besse, Myriam Joussein, Isabelle Commery, Gilbert Deschamps, Thierry Hellier du Verneuil, Michel Simonet, Philippe Banchieri, Patrick Demarthon, Chantal Gay, Véronique Jobert, Daniel Desthomas.

Dès l'ouverture de la séance M. le maire donne la parole à Michel Simonet afin qu'il lise la charte de l'élu local.

Le conseil décide d'arrêter à neuf le nombre de commissions (voir le détail ci-dessous).

Arrêté de délégation aux adjoints

M. le Maire indique qu'il lui semble important de donner délégation de fonction et de signature aux adjoints afin de permettre le bon fonctionnement de la mairie en son absence. Ainsi, délégation est donnée à Myriam Joussein, 1^{ère} adjointe et à Isabelle Commery, 2^e adjointe pour l'état-civil, les finances et le budget, l'urbanisme et le personnel.

Délégation permanente du conseil au maire

Le conseil décide de déléguer au maire un certain nombre de compétences sous réserve que ce dernier rende compte des décisions prises à ce titre, lors des réunions du conseil.

Occupation temporaire du domaine public par l'Auberge de la Marmite

Le conseil municipal décide d'autoriser l'établissement *la Marmite*, d'installer sa terrasse sur le domaine public pendant la saison estivale et fixe une redevance de 50 €.

Parmi les questions diverses :

Extension du réseau d'assainissement : il conviendra d'en déterminer le zonage exact avant de lancer une enquête publique et les travaux de raccordement avec le SIAEP.

Premiers secours : Mme Gay demande une formation pour les enfants.

Composition des commissions communales

Administration et finances (budget), ressources humaines, révision des listes électorales : Franck Besse, Philippe Banchieri, Thierry Hellier du Verneuil, Michel Simonet. Personnalités extérieures (1) : Jacques Minier, Giles Rothwell

Appel d'offres : Franck Besse, Myriam Joussein, Thierry Hellier du Verneuil, Daniel Desthomas, Philippe Banchieri, Michel Simonet, Véronique Jobert.

Urbanisme, aménagement du territoire (bourg, lotissements, assainissement, forêt, carte communale), enquêtes publiques : Franck Besse, Philippe Banchieri, Daniel Desthomas, Thierry Hellier du Verneuil, Michel Simonet. Personnalités extérieures (1) : Jean-Claude Buisson, Francis Cheval, Jacques Minier.

Développement économique et entretien du patrimoine (zone artisanale, entretien des bâtiments communaux, sécurité, entretien du matériel de voirie) : Franck Besse, Philippe Banchieri, Daniel Desthomas, Patrick Demarthon, Thierry Hellier Du Verneuil, Michel Simonet. Personnalité extérieure (1) : Francis Cheval.

Voirie et ouvrages hydrauliques : Franck Besse, Patrick Demarthon, Gilbert Deschamps, Chantal Gay
Personnalités extérieures (1) : Jean-Claude Bourgeade, Gilbert Pompognat.

Affaires sociales : Myriam Joussein, Isabelle Commery, Véronique Jobert, Chantal Gay. Personnalité extérieure (1) : Françoise Gaudin-Minier.

Affaires scolaires et culturelles : Myriam Joussein, Isabelle Commery, Véronique Jobert, Chantal Gay. Personnalité extérieure (1) : Françoise Gaudin-Minier.

Vie associative, tourisme (camping, gîtes, chambres d'hôte ...), environnement, Comité des Fêtes : Franck Besse, Daniel Desthomas, Patrick Demarthon, Isabelle Commery, Gilbert Deschamps, Chantal Gay. Personnalités extérieures (1) : Giles Rothwell, Cyril Dubois.

Cimetière : Isabelle Commery, Patrick Demarthon.

(1) Les personnalités extérieures au Conseil Municipal peuvent apporter leur éclairage et leurs conseils sur les sujets évoqués mais ne prennent pas part aux décisions des commissions.

Conseil municipal (suite)

Séance du 30 avril 2014

Étaient présents : Franck Besse, Myriam Joussein, Isabelle Commercy, Gilbert Deschamps, Thierry Hellier du Verneuil, Michel Simonet, Philippe Banchieri, Patrick Demarthon, Chantal Gay, Daniel Desthomas. **Était absente excusée :** Véronique Jobert avec pouvoir à Patrick Demarthon.

Vote du budget « Commune »

Le projet du budget 2014, présenté par le maire est approuvé par le conseil municipal :

Recettes de Fonctionnement	399 276,01 €
Dépenses de Fonctionnement	399 276,01 €
Recettes d'Investissement	445 497,73 €
Dépenses d'Investissement	445 497,73 €

Vote des 3 taxes

Le maire propose de fixer les taux d'imposition des 3 taxes pour 2014. Il expose la situation financière de la commune, les projets en cours et la baisse de 0,9 % du montant des dotations de l'état.

Le conseil municipal, décide d'une évolution de 1,20 % de la fiscalité locale et vote les taux des 3 taxes comme suit :

Taxe d'habitation : 9,73 %, taxe foncière bâti : 22,24 %, taxe foncière non bâti : 83,23 %.

Subventions aux associations

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

Comité des fêtes	2 300 €
Amicale des anciens combattants	100 €
Club de l'amitié	135 €
Comice agricole cantonal	100 €
Société de pêche "amis de la Côte"	100 €
Amicale des sapeurs-pompiers	100 €
Renaissance du vieux Bruzac	100 €
Cancer Comité	135 €
En Val de Côte	180 €

Vote du budget « Assainissement »

Le projet du budget 2014, présenté par le maire est approuvé par le conseil municipal :

Recettes de Fonctionnement	41 764,51 €
Dépenses de Fonctionnement	41 764,51 €
Recettes d'Investissement	37 973,29 €
Dépenses d'Investissement	37 973,29 €

Charte qualité espaces naturels sensibles

Le maire rappelle au conseil que la réalisation du sentier de découverte et d'interprétation pédagogique *Vallée et Côteaux de la Côte* a pour objet la sensibilisation et la communication sur les richesses naturelles de la Vallée de la Côte.

Il confirme que la commune poursuit avec ce projet son engagement pour une gestion écoresponsable de l'environnement proche.

Le conseil municipal approuve cette Charte « Zéro herbicide » .

Choix d'un avocat dans l'affaire Sharp Business

Dans le cadre de l'affaire société Sharp Business Systems France contre la Commune de Saint-Pierre-de-Côle, le Tribunal d'Instance a condamné la commune à payer le montant des factures contestées ainsi qu'à des dommages et intérêts.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne comme avocat M^e de Menditte pour défendre les intérêts de la commune devant la cour d'Appel de Bordeaux.

Parmi les questions diverses on relève :

Borne électrique: le SDE 24 a fait parvenir une enquête sur l'éventualité d'installation d'une borne de recharge électrique pour les véhicules. La commune n'y est pas opposée.

Réunions de la communauté de communes : le mardi 6 mai Myriam Joussein chargée des affaires scolaires assistera à la réunion sur les rythmes scolaires avec les maires et les adjoints.

Commission des impôts directs : suite aux élections municipales il convient de procéder à la nomination d'une nouvelle commission des impôts directs. Une liste de noms doit être proposée par le maire, la préfecture procèdera à la désignation des membres de cette commission.

Choix des candélabres : pour l'aménagement de la traverse départementale, deux modèles sont présentés avec 2 types d'éclairage : lampes ou sodium. Des devis seront établis par le SDE (Syndicat départemental d'énergies). Des tarifs estimatifs ont été communiqués environ, soit 1 500 € par lampadaire plus 200 € avec prise, soit 24 000 € au total pour 15 candélabres.

Conseil municipal (suite)

Séance du 14 mai 2014

Étaient présents : Franck Besse, Myriam Joussein, Isabelle Commercy, Gilbert Deschamps, Thierry Hellier du Verneuil, Michel Simonet, Philippe Banchieri, Patrick Demarthon, Chantal Gay, Véronique Jobert. **Était absent excusé** : Daniel Desthomas.

SCI Lefebvre contre la commune de Saint-Pierre-de-Côle

Le Maire fait lecture aux membres du conseil du courrier de M^e de Menditte, chargé du dossier, qui informe que l'affaire doit être appelée à une audience de procédure du 15 mai et qu'il convient que les membres du conseil se prononcent sur la suite à donner à l'instance. En l'absence d'une délibération prise par le conseil municipal alors en activité, l'avocat s'interroge sur l'issue de la procédure et se montre pessimiste quant à son issue pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de se désister de l'instance.

Parmi les questions diverses, on relève :

Maintenance et sécurité des bâtiments communaux : les devis de l'entreprise Bruno Blanchard se montent à 144€ pour la salle des fêtes , 72€

pour la maintenance de la chaudière à gaz du logement communal 96 € pour la maintenance de la chaudière à gaz de la mairie, soit une somme annuelle de 312 €. Le conseil municipal approuve ces devis et donne pouvoir au maire pour signer le contrat de maintenance.

Internet à l'école : un montant de 2 500 € avait été prévu par anticipation au vote du budget pour le câblage et la connexion Internet de l'école primaire selon les devis des entreprise Blanchard, pour le raccordement et Elia pour l'installation informatique. Il convient de les recontacter pour effectuer les travaux nécessaires, la connexion n'ayant toujours pas été réalisée.

Affaire Maury : M. Maury accepte l'écrasement du mur et le talutage depuis le pied des noyers.

Chemin de Talussou : il est rétabli dans sa largeur nécessaire. Francis Cheval ouvrira gracieusement l'accès du chemin rural au terrain de Mme Gay (accord Rabaté, Gay, Quintana). La commune prévoit de donner à Michel Quintana la coupe des arbres sur le chemin rural. Une convention écrite devra être établie.

Mai collectif du 1^{er} juin

La plantation du mai collectif aura lieu le 1^{er} juin à 15 heures. Mme Colette Langlade, députée, les maires des communes voisines et toute la population de Saint-Pierre seront invités.



Plantation du mai collectif le 1^{er} juin



Conseil municipal (suite)

Séance du 18 juin 2014

Étaient présents : Franck Besse, Isabelle Comery, Gilbert Deschamps, Thierry Hellier du Verneuil, Michel Simonet, Philippe Banchieri, Patrick Demarthon, Chantal Gay, Véronique Jobert.

Était absent excusé : Daniel Desthomas avec pouvoir à Franck Besse. **Était absente :** Myriam Joussein.

Désignation des délégués CNAS (Comité national d'action sociale pour les agents de la fonction publique territoriale)

Le maire fait lecture de la Charte de l'action sociale et précise que l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi que d'un délégué des agents chargés de représenter la collectivité au sein du CNAS et ce pour la durée du mandat municipal.

Le conseil municipal désigne Philippe Banchieri, délégué des élus et Laurence Sallenave, déléguée des agents.

Désignation du délégué à la commission intercommunale de l'aménagement foncier de Vaunac

Le conseil désigne Thierry Hellier du Verneuil pour siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) de Vaunac.

Tableau d'avancement

Liliane Papin passe de l'échelon 5 à l'échelon 6 au mois de décembre. Laurence Sallenave passe de l'échelon 5 à l'échelon 6 à compter du 16 mai 2014.

Convention de collecte des déchets SMCTOM

Sont réactualisés pour 2014 :

- coût de collecte des déchets : 84,00 € la tonne

- coût du traitement des déchets ultimes :

109,56 € la tonne

- coût total de la prestation : 193,56 € la tonne de déchets collectés et traités.

Le conseil approuve la signature de cette convention.

Convention Agence Technique Départementale pour la télétransmission des actes des collectivi-

tés territoriales

Le maire présente les devis hors taxe des sociétés CDC FAST et ATD pour l'envoi informatisé des documents soumis au contrôle de légalité (arrêtés et délibérations) : CDC FAST : 460 € pour la 1^{ère} année, 230 € pour la 2^e année ; ATD : 65 € par an.

Compte tenu du grand écart de tarif entre les deux sociétés les membres du conseil s'interrogent sur cette différence, décident de prendre des renseignements complémentaires et de reporter la décision à une prochaine réunion.

Subvention de l'Amicale Laïque les Petits chapellois

Le maire propose au conseil municipal, d'examiner la demande particulière de l'association les *Petits chapellois* » pour l'attribution d'une subvention communale (100 €) pour 2014. Le conseil municipal vote la proposition ci-dessus.

Compte rendu de différentes réunions :

Dossier SHARP : Michel Simonet et Philippe Banchieri font le point sur le dossier du photocopieur de la mairie qui a été déposé entre les mains de l'avocat pour faire appel de la décision du mois de mars 2014. Les différents contrats et factures ont été mis à plat et un historique a été réalisé afin d'avancer le travail de l'avocat. D'ores et déjà il apparaît qu'un nombre énorme et disproportionné de copies a été affecté au copieur. Des vices de procédure ont été détectés et des prestations de maintenance non réalisées sont à déplorer.

Réunion OPHLM (Office public d'habitations à loyer modéré) : M. Marcilly directeur, Mme Balleine chargée d'opération et Mme Vanini ont annoncé que la réalisation des 4 pavillons devrait se faire de septembre 2014 à septembre 2015.

Réunion EPIC (Établissement public à caractère industriel et commercial) : Chantal Gay fait état de la réunion de l'EPIC qui à l'issue d'un vote mouvementé a abouti à l'élection d'Isabelle Hyvoz au poste de présidente.

Présentation de devis divers

Le conseil a retenu les devis suivants :

Conseil municipal (suite)

Séance du 18 juin 2014 (suite)

- nettoyage de la salle des fêtes (cuisine et chambre froide): entreprise *Babyclean* de Saint-Front-d'Alemps, pour 118,80 €.
- porte des WC publics : entreprise Pascal Maury pour 180 €.
- puisards et poteaux d'incendie (7 pancartes plastifiées) : entreprise *Davies* pour 55,20 €.
- logo voiture communale : entreprise *Davies* pour 120 €.
- décalage du chemin des Landes : le devis a été établi par la communauté de communes pour 3 014 €. Le conseil approuve le devis mais souhaite qu'une convention soit établie avec M. Maury afin de formaliser son accord pour les travaux d'écrasement du mur et le talutage nécessaires au rétablissement de la voie communale sur son assiette originelle.

Parmi les questions diverses :

Parc Photovoltaïque : le permis de construire est signé par le préfet.

Fête des écoles : elles aura lieu le 20 juin à 19 heures.

Dossier Internet ADSL : M. Colin, de Bordeaux, viendra inaugurer un nouveau branchement en septembre.

Séance extraordinaire du 20 juin 2014

Étaient présents :

Franck Besse, Myriam Joussein, Gilbert Deschamps, Thierry Hellier du Verneuil, Michel Simonet, Philippe Banchieri, Patrick Demarthon, Chantal Gay, Véronique Jobert.

Étaient absents excusés : Daniel Desthomas avec pouvoir à Franck Besse, Isabelle Commery avec pouvoir à Myriam Joussein.

Désignation du délégué aux collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Le 20 juin 2014 à treize heures, le conseil municipal a désigné : délégué titulaire, Franck Besse (11 voix) ; Michel Simonet, 1^{er} délégué suppléant (11 voix) ; Patrick Demarthon, 2^e délégué suppléant (11 voix) ; Philippe Banchieri, 3^e délégué suppléants (11 voix).

Nouvelles brèves

Le Lotissement de la Côte verra le jour en mars 2016

Les travaux prévus fin 2014 pour la réalisation de quatre logements ont pris du retard,



Site du futur de lotissement, route de Lempzours

ont annoncé les responsables de Dordogne Habitat, lors d'une

réunion qui s'est tenue à la mairie le 14 janvier 2015. Ce retard est dû, à des contraintes techniques propres au projet qui démarrera courant mars 2015 pour se terminer fin mars 2016. Cet ensemble, situé route de Lempzours, portera le nom de *Lotissement de la Côte* et les premiers locataires pourront entrer dans les lieux au printemps 2016. Les dossiers de demande d'attribution des logements seront traités par Dordogne Habitat, en lien avec la mairie. Les loyers sont fixés à 520 €, charges comprises pour un T4 et 462 € pour un T3. La commission d'attribution se réunira en décembre 2015.

Projets à venir

D'autres projets ne sont pas abandonnés, mais le conseil municipal ne souhaite pas augmenter outre mesure les impôts qui sont déjà élevés du fait de la réduction des aides de l'état aux collectivités.

Donc deux projets importants seront lancés une fois plusieurs emprunts soldés :

- tout-à-l'égout de Talussou, ce projet demande un gros investissement pour la commune avec un prêt de 110 000 € pour un coût total de 210 000 €.

- éclairage public à Champlouviers, dont le coût de n'a pas encore été estimé.

Conseil municipal (suite)

Séance du 3 juillet 2014

Étaient présents : Franck Besse, Myriam Joussein, Isabelle Commery, Gilbert Deschamps, Thierry Hellier du Verneuil, Michel Simonet, Patrick Demarthon, Chantal Gay, Véronique Jobert.

Étaient absents excusés : Daniel Desthomas avec pouvoir à Myriam Joussein, Philippe Banchieri avec pouvoir à Franck Besse.

Transfert à la Communauté des communes de la compétence « Aménagement numérique »

Le conseil municipal accepte que soit transférée à la Communauté des communes du Pays Thibérien la compétence « Aménagement numérique » avec effet immédiat.

Convention pour la réfection du chemin des Landes

La commune projette de rectifier l'assiette du chemin rural au lieu-dit Les Landes pour favoriser la circulation publique sans gêner les voisins et rétablir la voie sur son assiette originelle, dans le respect des limites des propriétés riveraines. Des travaux sont prévus afin de procéder au terrassement, à l'élargissement et à l'empierrement de la nouvelle chaussée avec évacuation des déblais. Après entrevue avec Jean Maury, propriétaire des parcelles cadastrées D88 et D89 un accord verbal du maire a été donné pour engager les travaux et il convient de le formaliser par une convention écrite.

Le conseil municipal approuve la signature de la

convention.

Devis pour la création d'un site Internet pour le camping

Le maire présente aux membres du conseil municipal le devis 426 €, établi par M. Fargeot de Doumarias pour la création et l'hébergement d'un site internet pour le camping municipal. Le conseil accepte ce devis.

Location du photocopieur de la mairie

La commune, insatisfaite de Sharp Business System, pour la location de son photocopieur, décide de d'accepter l'offre de LD Bureautique (Xerox 7220) pour une période de 63 mois.

Parmi les questions diverses :

Transport scolaire : le maire fait lecture d'un courrier qu'il projette d'envoyer à Mme Chassaing, maire de Lempzours pour participer financièrement à la prise en charge du transport scolaire des enfants des écoles sur le circuit n°1 de Saint-Pierre. Il rappelle qu'un montant de 61 € par an et par enfant est reversé au Conseil Général pour organiser ce circuit, soit 671 €. Il rappelle que sur les 11 enfants transportés, 5 sont de Lempzours ce qui représente 305 €.

Arrêtés de mise en péril : deux arrêtés de mise en péril vont être pris, l'un sur la maison de M. Gilles Meynard, l'autre sur celle de M. Sarlandie (article L.511-2 du code de la construction).

Nouvelles brèves

Salle des fêtes

Des travaux de rénovation ont été entrepris dans la salle des fêtes : confection de nouvelles portes pour les placards de la cuisine par Thierry Bersac (bénévolat) ; nettoyage complet du bloc cuisine et de la chambre froide ; installation d'un automate lave-vaisselle. En projet, la mise en place de sèche-mains électriques à air pulsé et la suppression des dérouleurs papier pour les mains.

Sécurité Incendie

Cinq extincteurs et deux alarmes d'évacuation ont été remis aux normes dans les bâtiments communaux.



Garage communal loué

Un nettoyage complet a été effectué dans le garage communal situé derrière la poste dans le but de le louer à un particulier.

Matériels et produits d'entretien

Un contrat a été signé entre la commune et la société PCI pour opérer une rationalisation des commandes de matériels et produits d'entretien à usage des bâtiments communaux permettant de substantielles économies.

Conseil municipal (suite)

Séance du 25 juillet 2014

Étaient présents : Franck Besse, Isabelle Commercy, Gilbert Deschamps, Thierry Hellier du Verneuil, Michel Simonet, Philippe Banchieri, Patrick Demarthon, Chantal Gay, Daniel Desthomas. **Étaient absents excusés :** Myriam Joussein avec pouvoir à Isabelle Commercy, Véronique Jobert avec pouvoir à Franck Besse.

Allocation d'indemnités au receveur municipal

Le Conseil décide d'attribuer à M. Stéphane Soulage, receveur, le taux maximum de l'indemnité de conseil d'un montant d'environ 400 € pour l'année 2014.

Sentier Pédagogique

La première phase d'étude confiée au bureau d'étude « Au Fil du Temps » étant réalisée, il convient de valider l'ensemble des mobiliers de signalisation et de signalétique. Le conseil municipal approuve le devis du bureau d'étude « Au Fil du Temps » pour un montant de 23 220 € TTC. Les subventions (FEADER, Conseil régional, Conseil général) devraient atteindre 16 000 €.

Parmi les questions diverses, on note :

Rallye national du foie gras et de la truffe : une réunion s'est tenue à la mairie de Thiviers le 17 juillet pour faire le point sur l'organisation de cette manifestation. La D68 de Saint-Pierre à Lempzours ainsi que la voie communale 201

(Saint-Chavit) seront bloquées de 9 heures à 19 heures ; les demandes d'autorisation de points spectacle et buvette près du départ de la course (ateliers municipaux) vont être déposées par la mairie.

Salle des fêtes : l'inventaire du matériel de la salle des fêtes a été réalisé pour préparer la réorganisation du prêt du matériel.

Ordinateurs de l'école : les branchements seront réalisés fin août afin d'être opérationnel à la rentrée.

Personnes vulnérables : un inventaire des personnes vulnérables doit être réalisé en juin de chaque année ; les personnes qui souhaitent y être inscrites pourront en faire la demande.

Chaudière à bois : plusieurs devis ont été demandés afin d'approvisionner la chaudière à bois, soit en plaquettes, soit par achat, broyage et livraison de bois. Il est décidé de procéder à un essai avec les plaquettes de bois de la CUMA de Cornille au tarif de 25 € par m³ pour la campagne hivernale 2014-2015.

Chaudière à gaz : elle a été révisée en prévision de l'hiver.

Photocopieur : le nouveau photocopieur a été loué auprès de la société LD Bureautique, la livraison aura lieu début août.

Arrêté de mise en péril : les arrêtés de mise en péril des maisons Meynard et Sarlandie ont été reportés pour recueillir des informations précises sur l'état des lieux.

Rallye national du foie gras et de la truffe



Une épreuve spéciale du rallye national du Foie Gras et de la Truffe, s'est déroulée sur la commune samedi 9 août. Les équipages sont passés au Talussou, à la Rivarie et à Saint-Chavit pour prendre la direction de Vauzac et Cognac. Les spectateurs ont pu assister au départ de l'épreuve, route de Négrondes.

Conseil municipal (suite)

Séance du 27 août 2014

Étaient présents : Franck Besse, Myriam Joussein, Isabelle Commery, Gilbert Deschamps, Thierry Hellier du Verneuil, Michel Simonet, Philippe Banchieri, Patrick Demarthon, Chantal Gay, Véronique Jobert. **Était absent excusé :** Daniel Desthomas avec pouvoir à Franck Besse

Vente de gré à gré de l'ancien presbytère

Le maire rappelle l'objet de la réunion : principe de vente simultanée avec la SCI Juillet.

La commune est propriétaire d'un bien constitué de terrains et d'une maison avec des dépendances (ancien presbytère) à Châtellerie, qui font



l'objet d'une instance auprès de la troisième chambre civile de la Cour de cassation. Ce bien fait également l'objet d'une demande d'acquisition et, à cet égard une évaluation auprès du service des domaines a été diligentée.

Philippe Banchieri explique la procédure et rappelle les faits.

Une discussion est engagée sur le principe de cette vente :

Gilbert Deschamps indique qu'il s'oppose à la vente du presbytère et préférerait la location.

Philippe Banchieri et Michel Simonet mettent en avant la récupération des terrains constructibles, et notent que l'entretien du presbytère et de ses murs, coûtent chers à la commune.

Franck Besse rappelle que la vente du presbytère était prévue dans la campagne des municipales et que le retour d'une soulte permettrait de donner de l'oxygène au niveau financier.

Après ce débat, il est procédé au vote. Thierry Hellier Du Verneuil, ayant des intérêts dans les deux parties, n'est pas autorisé à participer au vote.

Vu le coût d'entretien et d'assurance du presbytère vide, vu les frais d'instance liés à cet immeuble, vu l'intérêt de la Commune à agrandir sa réserve foncière en zone constructible, derrière le bourg, afin de valoriser sa carte communale, de débloquer des lots constructibles à la vente et de créer la voirie et l'assainissement correspondants, le conseil municipal :

Approuve, le projet de cession par la commune à la SCI Juillet ou à son mandataire des parcelles cadastrées C51-56 et 58 pour une surface totale de 49 a 79 ca, du chemin rural et du puits en bordure des parcelles cadastrées C51 et 1001

Approuve la cession simultanée par la SCI Juillet, nue propriétaire, et M. Jacques Hellier du Verneuil, usufruitier, des parties des parcelles cadastrées D666 et 668, dans l'alignement du terrain de basket cadastré D669 appartenant déjà à la commune ; du chemin du camping et du cours d'eau de la Raze faisant partie de la parcelle cadastrée C1051 pour une surface d'environ 600 m² ; d'une partie de la parcelle cadastrée D1397 formant une bande de 15 m sur la longueur du cimetière.

Fixe le prix des mutations sur la base d'une nouvelle estimation des Domaines, avec soulte payable à la signature de l'acte.

Demande l'extinction de l'instance par désistement du demandeur.

Décide de laisser aux soins de la SCI Juillet l'entretien des murs de clôture et des terrains du presbytère.

Approuve la cession de gré à gré des biens libres de toute servitude d'usage ou de destination.

Donne pouvoir au maire pour faire toutes les diligences nécessaires afin d'aboutir à la vente de gré à gré de cette maison et de ses dépendances ainsi que des terrains adjacents.

Charge le maire de faire estimer le prix des biens et d'établir le cahier des charges de la vente de gré à gré.

Conseil municipal (suite)

Séance du 29 août 2014

Étaient présents : Franck Besse, Myriam Joussein, Isabelle Commary, Gilbert Deschamps, Thierry Hellier du Verneuil, Michel Simonet, Philippe Banchieri, Patrick Demarthon, Chantal Gay, Véronique Jobert. **Était absent excusés** : Daniel Desthomas.

Chemin rural Les Couteaudoux

La SCI LE PARQUIC demande le déplacement d'une section du chemin rural situé au lieu-dit Les Couteaudoux. Le Conseil donne un avis favorable et demande de faire procéder à une enquête publique. Thérèse Chassaing, maire de Lempzours sera nommée commissaire enquêteur.

Parmi les questions diverses, on note :

Logement communal Vacheyroux : il est prêt à la location. Le montant du loyer révisé au 1^e janvier 2014 est de 410,00 € par mois. Un emprunt im-

mobilier à long terme a été effectué sur ce projet d'environ 4 000 € par an et court jusqu'en 2023. La publicité et la location seront faites directement par la mairie.

Nomination d'un régisseur pour le Tennis. Laurence Sallenave, secrétaire de mairie, est nommée régisseur titulaire et M. Mazeau régisseur suppléant.

Réunion avec le directeur du SMCTOM,

M. Cipierre :

Un peu de terrain va être demandé à la fille de Mme Chamond pour la pose de containers à côté de l'abribus à Doumarias. Francis Cheval va aménager bénévolement les emplacements. À la Raze, les riverains auront des containers verts individuels. Deux containers seront enterrés pour les quatre logements HLM. Deux containers sont à prévoir route de Brantôme.

Composition de la commission communale des impôts directs

La nouvelle commission des impôts directs (CCID) composée de six commissaires titulaires et de six suppléants sera désignée par la Direction Générale des Finances Publiques à partir de la liste suivante de 12 noms (12 titulaires et 12 suppléants) proposée par le conseil municipal.

Commissaires propriétaires titulaires dans la commune :

Giles Rothwell, Trépart ; Michel Gabric, Montet ; Nathalie Blanchard, Les Roches ; Michel Sicard, Les Gardes ; Jean Claude Bourgeade, Bruzac ; Didier Merlhe, La Bélonie ; Francis Parthonnaud, La Reynerie ; Guy Lapeyronnie, Les Couteaudoux.

Commissaires propriétaires suppléants dans la commune :

Yves Teillout, La Raze ; Jean-Claude Fixot, le Bourg ; Jacques Rey, les Landes ; Marie-France Bousserie, Lavy ; Mireille Bersac, Cesserou ; André Faure, la Patissière ; Sylvain Bastide, La Guichardie ; Daniel Mortessagne, les Braudies.

Commissaires propriétaires titulaires hors commune :

Michel Feymendy, Terrassonie, Lempzours ; Bernard Deschamps, Rougerie, Vaunac.

Commissaires propriétaires suppléants hors commune :

Jean Maury, le Maizaraud, Saint-Romain-Saint-Clément ; Maxime Amblard, Charpentier-Merle, la Chapelle-Faucher.

Commissaires propriétaires de bois titulaires dans la commune :

Francis Pauliat, Chez Biard ; Jean Dubain, Saint-Chavit.

Commissaires propriétaires de bois suppléants dans la commune :

Jean-Claude Buisson, La Portière ; André Mouret, Forêt.

Conseil municipal (suite)

Séance du 10 octobre 2014

Étaient présents : Franck Besse, Myriam Joussein, Isabelle Commercy, Gilbert Deschamps, Thierry Hellier du Verneuil, Michel Simonet, Philippe Banchieri, Patrick Demarthon, Chantal Gay, Véronique Jobert, Daniel Desthomas.

Charte « Zéro herbicide »

Le Conseil décide par 10 voix pour et 1 contre d'approuver la charte « Zéro herbicide » (voir ci-après) et charge le maire de signer cette convention.

Convention entre Mme Laurent et la commune

La commune projette d'installer trois containers semi enterrés pour les déchets ménagers au lieu-dit Bas-Champlouviers le long de la voie communale n°2. L'installation de ces containers permettra de récolter une quantité plus importante de

sacs sans affecter visuellement le paysage. Cette installation nécessite un espace d'implantation plus large que celui initialement prévu à cet effet et suppose un empiètement sur la parcelle cadastrée C688 appartenant à Mme Renée Laurent qui a donné son accord. Mme Laurent met à disposition une partie de la parcelle pour que les travaux soient engagés. Une convention écrite formalisera cet accord.

Parmi les questions diverses, on note :

Bornage d'un chemin rural à Puy Pela : Thierry Hellier représentera la commune le 14 octobre.

Soutien scolaire : Mme Bonnefond propose sa candidature à titre bénévole. Le Conseil l'incite à prendre contact avec les enseignants.

Arcs à vélo : considérés comme dangereux, ils ont été enlevés de la place de l'église .

Charte départementale « Zéro herbicide »

Le Département est engagé d'instaurer une politique environnementale volontariste. Depuis 2006, le Pôle Paysage et Espaces Verts n'utilise plus de produits phytosanitaires et a développé des techniques alternatives d'entretien concrétisées, entre autre, par la réalisation d'un guide de gestion raisonnée des dépendances vertes et la mise en place d'un programme de formation des 350 agents départementaux.

Ce plan de gestion raisonnée sans produits phytosanitaires a été instauré dans un souci de respect et de préservation des milieux et des paysages de Dordogne. Il intègre également la protection des stations floristiques remarquables des bords de routes (orchidées et tulipes sauvages notamment).

Aujourd'hui, le Département souhaite aller plus loin en partageant ses savoir-faire et en fédérant les collectivités locales autour d'un engagement durable fort pour une meilleure cohérence des territoires.

Ainsi, pour inciter les collectivités territoriales utilisatrices de produits phytosanitaires à s'engager sur cette même voie, le Département a décidé en 2011, de mettre en place un programme d'actions afin d'encourager les communes et EPCI de Dordogne à améliorer leurs pratiques de désherbage. Cette démarche consiste à inviter les collectivités à adhérer à la charte « Zéro herbicide ». Il s'agit ainsi de protéger l'environnement, notamment les milieux aquatiques, et la santé humaine ; d'inciter les citoyens à s'engager dans cette pratique ; de diminuer les nuisances et les coûts induits par l'usage des herbicides (dépollution des eaux, préservation des milieux naturels...).

En signant cette charte, les collectivités s'engagent à respecter la réglementation en vigueur pour la protection de la santé et de l'environnement ; à prendre toutes les précautions utiles pour la gestion et l'usage des herbicides ; à élaborer un plan d'entretien et de désherbage ; à former le personnel communal affecté à ces travaux aux techniques alternatives ; à renoncer à l'usage des herbicides.

En contrepartie, le Département s'engage à soutenir techniquement les communes et EPCI pour la réalisation d'un plan d'entretien et de désherbage ; à former les agents ; à aider à choisir des méthodes alternatives et les mettre en œuvre ; à organiser et suivre des opérations ; à mettre à disposition des outils de communication (expositions, brochures) ; à valoriser la démarche des communes.

Conseil municipal (suite)

Séance du 24 octobre 2014

Étaient présents : Franck Besse, Isabelle Comery, Gilbert Deschamps, Thierry Hellier du Verneuil, Michel Simonet, Philippe Banchieri, Patrick Demarthon, Chantal Gay, Véronique Jobert, Daniel Desthomas.

Modification des statuts de la Communauté des communes du Pays Thibérien et approbation du périmètre du schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Selon la délibération de la communauté de communes, le schéma regrouperait quatre communautés de communes (Lanouaille, Jumilhac, Causse et Rivières et Pays Thibérien).

Selon le document d'orientation générale, le SCOT serait suivi de la création d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) dont le périmètre serait fixé aux 4 communautés de communes avec un coût d'environ 2 € par habitant. La commune dispose d'un délai de 3 mois pour accepter ou refuser ce nouveau périmètre et le transfert de la compétence d'instruction des documents d'urbanisme. En effet à compter du 1^{er} juillet 2015, l'État, par l'entremise de la DDT, se désengage de sa mission d'instruction des documents d'urbanisme. Le conseil diffère cette décision à une prochaine séance afin de prendre des renseignements supplémentaires.

SDE 24 (Syndicat départemental d'énergies) : travaux de génie civil Télécom pour la traversée du bourg

Le conseil accepte le devis proposé par le SDE 24 concernant les travaux de câblage et d'enfouissement des réseaux de téléphonie pour le projet de traversée du bourg. Le coût des travaux s'élève à 8 343,11 € TTC. Ce montant sera avancé par le SDE et remboursé à la fin.

SDE 24 : travaux d'éclairage public

Toujours en ce qui concerne les travaux d'aménagement de la traversée du bourg, le conseil municipal accepte le devis proposé par le SDE 24. Montant des travaux (84 342,98 € TTC) ; montant pris en charge par le SDE, 50 % de la dépense HT, soit 35 142,91 € avec préfinancement de la TVA par le Syndicat. La prise en charge par la commune est de : 35 142,91 €.

Parmi les questions diverses, on note :

Éclairage : la pose et le raccordement des lampadaires éclairant la façade de la mairie ont été effectués.

Repas des aînés 2015 : une liste des personnes concernées (plus de 60 ans) à partir de la liste électorale est communiquée pour envoyer les invitations. La date reste à déterminer.

Journal municipal : il est décidé d'en alléger le contenu et de donner seulement les décisions les plus importantes du conseil municipal, les événements marquants, les nouvelles de la communauté de communes.

Tableau de l'église : la commune a réglé les factures des deux artisans. Une demande de versement de la subvention a été communiquée à la DRAC ainsi qu'à l'association ACORESTE pour un montant de 1 432,25 €.

Cloches de l'église : lors de la dernière visite de la société CESSAC pour la maintenance des cloches et du clocher de l'église, un devis a été établi pour la réparation des battants des deux cloches pour un montant de 1 828 € TTC. Le conseil municipal accepte le devis et prévoit la réparation de ces cloches. L'association ACORESTE pourrait éventuellement prendre en charge une partie de cette réparation.

Maison Borie : achetée pour créer une nouvelle voie, le plus rationnel serait de l'écraser lors des travaux d'aménagement de la traversée du bourg.

Usine Rougier : le nouveau propriétaire de l'entreprise Recymat développera une activité de recyclage des plastiques et prévoit d'embaucher jusqu'à 10 salariés.

L'avenir de La Poste : les responsables de La Poste proposent l'ouverture d'une agence postale avec une aide de 1 122 € par mois mais sans le loyer du local (76 € par mois). Le temps d'ouverture serait de 15 heures hebdomadaire. Certaines questions restent encore sans réponses : le recrutement d'une personne, sa formation, son assurance, le type et la durée du contrat.

Sécurité : les alarmes de la salle des fêtes sont à vérifier. Il existe onze postes sur la commune dont trois en état. Ceux de l'école vont être réparés. Cinq extincteurs seront achetés dès cette année.

Conseil municipal (suite)

Séance du 21 novembre 2014

Étaient présents : Franck Besse, Myriam Joussein, Isabelle Commery, Gilbert Deschamps, Michel Simonet, Philippe Banchieri, Patrick Demarthon, Chantal Gay, Véronique Jobert, Daniel Des-Thomas. **Était absent** : Thierry Hellier du Verneuil.

Franck Besse remercie tout le conseil municipal pour les messages d'amitié lors du décès de son père.

Renouvellement de l'adhésion au Comité départemental d'action sociale (CDAS)

Cette adhésion permet aux agents municipaux de bénéficier d'une action sociale (tickets restaurant, colis de Noël, etc.). Le conseil municipal, décide le renouvellement de l'adhésion au CDAS pour 2015.

Convention pour la dématérialisation des arrêtés et délibérations

Il est désormais possible de procéder de façon dématérialisée à l'envoi de nos documents et au contrôle de légalité.

L'État a mis en place le serveur ACTES qui reçoit les actes de collectivités, et leur transmet, presque instantanément, un accusé de réception. Ce dispositif, alliant sécurité juridique et simplicité, permet d'optimiser nos procédures avec la préfecture de la Dordogne. Cette démarche, basée sur le volontariat des communes et de leurs groupements, nécessite, outre la signature d'une convention avec la préfecture, l'acquisition d'une plateforme de dématérialisation.

L'Agence Technique Départementale de la Dordogne, propose à ses adhérents l'opérateur de télétransmission SICTIAM (STELLA) ainsi que des certificats électroniques RGS2*.

Le conseil approuve la convention avec Monsieur le Préfet, pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités territoriales. Il approuve également les conventions avec l'ATD pour la fourniture du tiers de télétransmission SICTIAM (STELLA) et les certificats électroniques.

Contrat de maintenance des alarmes

Après avoir inspecté les alarmes qui étaient souvent obsolètes, Patrick Demarthon a fait réaliser un devis par l'entreprise SICLI chargée de la véri-

fication des extincteurs, pour le comparer avec celui de l'entreprise Blanchard chargée la maintenance des alarmes.

Dans le cadre de l'entretien de la salle des fêtes, les contrôles de sécurité et d'alarmes incendie étaient assurés, jusqu'à présent, par l'entreprise Blanchard, sans qu'il n'y ait de contrat de maintenance, pour un montant de 144 € TTC par an. Après examen du devis de la société SICLI, le conseil décide de confier la maintenance de tous les dispositifs de sécurité incendie des bâtiments communaux à l'entreprise Blanchard, dans le cadre d'un contrat précisant les lieux et date d'intervention annuelle.

De plus, Patrick Demarthon préconise de renouveler trois alarmes et huit détecteurs de fumée pour les bâtiments communaux et l'église. Par ailleurs, il a confectionné un classeur dans lequel sont répertoriés les matériels de sécurité et leur localisation.

Révision des modalités de location de la salle des fêtes

Le maire propose que l'on révisé les modalités de location de la salle des fêtes pour qu'il n'y ait plus que deux tarifs : location de la salle nue, chaises, tables ; location de la salle avec les couverts et utilisation du matériel de cuisine.

Il propose également que les locataires paient le matériel cassé remplacé par le personnel communal. Une caution sera demandée aux personnes locataires de la salle des fêtes et restituée après vérification.

Parmi les questions diverses, on relève :

Chemins ruraux : un arrêté municipal sera pris pour respecter un retrait de 50 cm afin de garantir le passage des tracteurs ou du matériel communal.

Chemin des Charrettes : le conseil projette d'ouvrir et d'entretenir ce chemin. les propriétaires riverains seront contactés pour en vérifier l'assiette. Le chemin sera ouvert grâce à des bénévoles. Le conseil lancera un appel aux bonnes volontés.

Chemin du lavoir : Franck Besse propose de racheter une bande de 3 m . Les autres riverains consultés sont d'accord.

Conseil municipal (suite)

Séance du 18 décembre 2014

Étaient présents : Franck Besse, Myriam Joussein, Gilbert Deschamps, Thierry Hellier du Verneuil, Michel Simonet, Philippe Banchieri, Patrick Demarthon, Chantal Gay, Véronique Jobert, Daniel Desthomas. **Était absente** : Isabelle Commercy avec pouvoir à Franck Besse.

Location du garage communal n° 2

Le locataire du garage communal n° 2 a déménagé et remis les clés à la mairie. Le conseil municipal donne son accord pour en attribuer la location à Jean-Luc Mazeau qui en a fait la demande et en fixe le montant à 30 €.

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Thibérien

Les membres du conseil, compte tenu des imprécisions sur le périmètre du SCOT et le transfert de certaines compétences (instruction des actes d'urbanisme et gestion des temps périscolaires), décide de différer sa décision dans l'attente d'un complément d'informations.

Il accepte néanmoins le transfert de la gestion du temps périscolaire, sous réserve que la commune n'ait pas à financer des prestations dont elle ne bénéficie pas et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Chemin rural des Couteaudoux

Après enquête publique sur l'opération concernant le chemin des Couteaudoux avec M. Le Parquic, et avis favorable du commissaire-

enquêteur, et du conseil, le maire désigne Myriam Joussein, pour finaliser les transactions au nom de la commune.

Logement communal Vacheyroux

Le logement situé dans le bourg, route de Brantôme, de type T3 étant vacant, il est attribué à Mme Christiane Bourgoïn.

Parmi les questions diverses on note :

Conseil municipal de février : il aura lieu le 27 février en présence de M. Maury, géomètre de L'AFAF (Aménagement foncier agricole et forestier) de Vaunac pour apporter des informations aux élus.

Repas des aînés : il est fixé au 22 février.

Défibrillateur : il sera acheté à la pharmacie de Saint-Jean-de-Côle, pour un montant de 1 580 € qui sera remboursé par Groupama.

Classe de CE1-CE2 : le devis pour un thermostat d'ambiance s'élève à 521 €.

Agence postale : trois candidatures ont été reçues en mairie pour une ouverture éventuelle de l'agence postale. Cette agence sera ouverte 15 heures par semaines et pourra assurer les activités bancaires actuelles (350 € de retrait autorisé par personne par semaine).

Maintenance des cloches de l'église qui ne sonnent plus prévue le mardi 23 décembre matin.

Maintenance du chauffage de l'église prévu le 24 décembre matin.

À la communauté de communes

Le nouveau bureau

Michel Augeix, président, : Jean Vigier, Jean-Jacques Ratier, Isabelle Hyvoz, Claude Bost, Paul Canler, Marc Pascual, Thérèse Chassaing, vice-présidents.
Représentants de la commune de Saint-Pierre-de-Côle : Franck Besse et Isabelle Commercy pour le tourisme ; Thierry Hellier du Verneuil et Gilbert Des-

champs pour la voirie et pour les bâtiments ; Philippe Banchieri pour l'environnement ; Myriam Joussein et Isabelle Commercy pour l'enfance et la jeunesse ; Chantal Gay pour la santé et le social.

Le budget de la Communauté de communes s'élève à 500 600 €.

Réunion du CIAS

L'aide à domicile et l'auxiliaire de vie interviennent auprès des personnes âgées, malades, han-

dicapées ou isolées qui ont perdu momentanément ou de façon permanente leur autonomie, pour les accompagner et les aider dans les actes essentiels ou ordinaires de la vie quotidienne.

Actuellement, le service emploie 39 aides à domicile intervenant sur le territoire de la Communauté de Communes.

270 personnes sont aidées par le CIAS. Son budget est de 910 000 €.

Internet

Le haut-débit à Saint-Pierre-de-Côle

En présence de Mme Colette Langlade, députée, conseillère générale de la Dordogne et de M. Franck Besse, maire de la commune, M. Jean-Marc Colin, directeur des relations avec les collectivités locales de Dordogne d'Orange et M. Gérard Krebs, directeur régional Aquitaine d'Orange ont validés et inauguré les travaux de desserte en haut débit de la commune de Saint-Pierre-de-Côle.

Désormais, le branchement de la fibre optique alimentant le NRA (Nœud de Raccordement des Abonnés) de Saint-Pierre-de-Côle est réalisé et opérationnel. Les utilisateurs d'Internet peuvent, dès maintenant et sur simple appel à leur opérateur, bénéficier d'un débit allant jusqu'à 20 mégabits par seconde en fonction de leur éloignement par rapport à ce central NRA.

Le NRA (Nœud de Raccordement d'Abonnés) est un local technique sécurisé qui relie les abonnés ADSL à leurs opérateurs. Les NRA sont les centraux téléphoniques de l'opérateur historique France Télécom dans

lesquels aboutissent les lignes téléphoniques des abonnés. Autrefois uniquement dédiés au réseau téléphonique, les NRA (ou centraux téléphoniques) sont aujourd'hui essentiels pour les 20 millions d'internautes abonnés à l'ADSL. Le répartiteur est un élément important du NRA puisque c'est ici que va se faire le premier tri entre les lignes des abonnés. La technologie repose sur l'utilisation d'un fil de cuivre utilisé pour le téléphone. C'est sur ce fil de cuivre, qui court de votre prise murale jusqu'aux installations de France Télécom, que sont transportés les signaux de voix (téléphonie) et les signaux numériques (Internet).

Votre ligne est ainsi reliée de chez vous jusqu'à une armoire de rue, puis à un sous-répartiteur qui regroupe plusieurs lignes d'un même secteur. Elle repart ensuite jusqu'au répartiteur France Télécom où sont connectées toutes les paires de cuivre de la zone. Cette portion de réseau est plus communément appelée "boucle locale".



De droite à gauche : devant le central NRA, Jean-Marc Colin, directeur des relations avec les collectivités locales de Dordogne d'Orange, Gérard Krebs, directeur régional Aquitaine d'Orange, Colette Langlade, député, conseillère générale, Franck Besse, maire, Philippe Banchieri, conseiller municipal, Myriam Joussein, première adjointe, Gilbert Deschamps, conseiller municipal.

Vie des associations

Les amis de la Côte et de la Dronne

Entretien des berges et alevinage au programme

L'association de pêche a développé plusieurs activités en 2014 :

- alevinages dans la Côte tout le long du secteur avec des jeunes alevins de fario puis avec de jeunes truitelles fario de 5 cm environ. En préalable de l'ouverture de la pêche, près de 250 truites arc en ciel ont été lâchées dans la Côte.

- des travaux d'entretien de la végétation des berges de la Côte ont été effectués les samedis matins. Le premier chantier s'est étalé sur plusieurs matinées pour nettoyer 500 m de berges au niveau du terrain de foot de Saint-Jean-de-Côte afin d'organiser un concours fédéral (voir ci-dessous). Le second chantier a consisté à reprendre le nettoyage en face du camping de Saint-Pierre et de l'étendre jusqu'à la résurgence.

Chaque fois ces travaux sont réalisés par les membres du bureau alors que ceux-ci concernent tous les adhérents détenteurs d'une carte de pêche. Le bureau les appelle vivement à participer à ces nettoyages.

- deux concours de pêche ont été organisés : un concours fédéral avec une manche du championnat open de pêche au toc de Dordogne ; une vingtaine de pêcheurs dont certains amateurs y ont participé. Ce concours a été un succès tant pour les organisateurs fédéraux que pour l'association qui aura le plaisir d'organiser à nouveau une manche en 2015.

Le concours de pêche de la fête communale a été reconduit, à la demande du comité des fêtes de Saint-Pierre. Bien qu'il ait plu beaucoup, ce fut



Lâcher de truitelles avec les enfants



Concours de pêche lors de la fête communale au bord du camping

un bon concours.

Les Amis de la Côte ont aussi participé au projet de sentier d'interprétation de Saint-Pierre en répondant à un questionnaire des enfants de l'école, puis en accompagnant ces enfants pour lâcher des truites arc-en-ciel dans la Côte et enfin, en collaborant à l'élaboration d'un des panneaux situés sur le parcours.

Des projets

Pour 2015 l'association a prévu :

- d'organiser deux concours de pêche, l'un le 6 juin pour la dernière manche du championnat open de pêche au toc de Dordogne et le premier dimanche d'août pour la fête patronale. En espérant que le niveau de la rivière sera suffisamment haut à cette période.

- de procéder à des alevinages ou à des lâchers de truites dans la Côte.

- de continuer des travaux d'entretien de la végétation sur les berges.

Enfin le territoire de l'association s'étendant jusqu'à Brantôme pour la seconde catégorie, un ponton sera installé pour les personnes à mobilité limitée sur la Dronne, au niveau du parking des camping-car de Brantôme. En principe, une aide de la fédération devrait être accordée pour ce projet.

Philippe Banchieri

Comité des fêtes

Une équipe très impliquée dans l'animation de la commune

Avec toujours autant de constance et de dynamisme, le Comité des Fêtes continue à s'investir dans l'animation de la commune.

Le 15 mars dernier un repas dansant organisé sur le thème des années 80 (musique et habits d'époque) a réuni une centaine de personnes.

Le désormais traditionnel marché de nuit du 5 juillet a obtenu un vrai succès. 230 personnes, soit le double de l'année précédente, se sont retrouvées sur la place de la mairie pour déguster les produits proposés par les producteurs de la région, la cuisson étant assurée par les bénévoles du Comité des fêtes.

La fête patronale, l'une des dernières à exister dans le canton de Thiviers, s'est déroulée les 2, 3 et 4 août. Les forains étaient au rendez-vous avec les autos tamponneuses qui connaissent toujours le même succès, le manège, les stands de pêche au canard, de loteries, de tir à la carabine, de vente de friandises. Un repas sous chapiteau et un bal gratuit ont clôturé cette première journée.

Le concours de pêche du dimanche matin était organisé au camping par la société des Amis de la Côte. Après la remise des prix à tous les participants, un sympathique apéritif a été offert par les organisateurs.

Le soir, l'inévitable feu d'artifice, précédé d'une retraite aux



Marché de nuit, les bénévoles à la cuisson...

flambeaux à l'attention des enfants, a attiré la foule des grands jours.

La fête s'est terminée le lundi par les jeux pour les plus jeunes (plus de 80 participants) : tir à la corde, course en sac, course à l'œuf, course à la brouette, etc.

Le vide-greniers du 15 août a rassemblé une quarantaine d'exposants et plus de cent personnes

ont participé au repas dans la salle des fêtes. Le Comité des fêtes a décidé qu'en 2015, pour les 20 ans de ce vide-greniers, les emplacements réservés aux exposants seront gratuits.

La présidente tient à remercier tous les membres de l'association pour leur implication dans l'association mais également les nombreuses personnes qui se sont jointes à eux pour les aider dans les tâches de montage et de démontage du chapiteau.

Le renouvellement du bureau aura lieu dans le courant du premier trimestre.



Le vide-greniers du 15 août



Fête patronale : au tir à la corde les filles et les garçons face à face...

Club de l'Amitié

Un film retrace 30 ans d'activités

Après 30 années d'existence, le Club de l'Amitié s'investit avec toujours le même dynamisme pour proposer de multiples activités aux anciens de la commune

Décembre : opération Père-Noël avec chocolat, vin chaud, pain d'épices, bonbons. Le Père-Noël et son âne ont fait le tour du village, puis tout le monde s'est retrouvé à la salle des fêtes.

Janvier : traditionnelle galette des rois, (toujours préparées par nos soins !). Cette année nous avons profité de cette journée pour projeter le film réalisé à l'occasion des 30 ans de notre club et rappeler de bons souvenirs !

Février : encore une projection, mais cette fois le vieux St Pierre, avec les anciennes fêtes patronales avec leurs animations. A la fin du film, vente de choux à la crème et de crêpes + buvette.

Mars : Notre loto habituel (Toujours pour améliorer nos finances en vue de continuer à réduire le prix pour nos petits voyages. A notre grande satisfaction la salle était complète.

Avril : sortie vers Mouleydier et château de Bridoire. Le matin visite du barrage hydro-électrique et son ascenseur à poisson, puis nous avons pique-niqué dans la salle des fêtes avec plaisir car il pleuvait ! L'après-midi visite de la salmoniculture de Mouleydier. Nous avons terminé la journée par le château de Bridoire et sa collection de jeux (très appréciés)

Mai : marche de fin d'après-midi, suivie d'un repas froid. Une bonne soirée récréative avec quel-



Soirée récréative du mois de mai

ques blagounettes et quelques chants.

Juin : découverte du marais Poitevin. Le matin visite du musée protestant, puis nous avons repris la route pour Magné où nous attendait un bon repas. L'après-midi promenade en barque au milieu du marais Poitevin (quel délice !) Retour sur Saint-Pierre avec la pause casse croûte habituelle.

Aout : a l'occasion du rallye automobile, nous avons organisé la vente d'assiettes de tapas. Beau succès : tout a été vendu.

AOût : vide-greniers du Comité des fêtes et pour nous : vente de crêpes toute la journée. Record historique ! Il faut dire que le temps nous a beaucoup aidé ! Merci pour la cagnotte !

Septembre : nous nous sommes retrouvés à nouveau dans le jardin de Christine et Philippe pour notre méchoui. Encore une journée bien réussie ' Tout le monde s'est régalé !)

Octobre : sortie sur une journée vers Cadouin et Belvès. Le matin découverte de la bambouseraie de Planbuisson, puis déjeuner au restaurant de l'abbaye de Cadouin, suivie de la visite du cloître. Nous avons clôturé cette journée par l'ancienne filature du moulin de Cros.

Le 26 Octobre a eu lieu notre repas annuel, animé par Victor notre DJ et quelques scénettes interprétées par les membres du Club. Nous espérons que vous avez passé une bonne journée, pour nous elle a été super !!!.

Christine Banchieri



De nouveaux films en tournage...

Renaissance du vieux Bruzac

Une collaboration fructueuse

Au-delà de ses animations habituelles dont nous reparlons ci-dessous, l'association a eu l'honneur de pouvoir s'intégrer aux festivités liées à la commémoration nationale du 400^e anniversaire de la mort de Pierre de Bourdeilles dit Brantôme, et voir ainsi son nom porté au niveau national pendant toute l'année 2014.

Lors de l'assemblée générale, nous avons eu le plaisir de recevoir Gabriel Duverneuil, responsable du club Histoire, Mémoire Patrimoine de la Tour Blanche venu nous parler de « l'histoire de la Poste Royale – Limoges-Bordeaux de 1600 à

de disponibilité de salle et a connu un vif succès puisque nous avons eu 115 spectateurs il s'agissait d'un concert de musique médiévale, les *Carmina Burana*, version originale du XIII^{ème} siècle.

Pour préparer la saison estivale, trois séances de nettoyage du site ont eu lieu.

Par ailleurs, notre historienne médiéviste a été invitée à présenter une conférence sur le vêtement médiéval lors de la réunion de l'association historique et archéologique de Nontron (GRHIN) et lors de la Commémoration nationale à Brantôme.



La formation le Concert dans l'œuf dirigé par Maurice Moncozet et les ensembles Viva Voce et de Vive Voix, ont interprété Carmina Burana devant 115 personnes.

1750 ».

La première animation de l'année a dû être transportée à Brantôme en raison de problèmes



Visite gourmande médiévale au château de Bruzac.

Nous avons également été invités à prendre part à la rédaction du panneau concernant le site de Bruzac et à l'interview correspondant pour le sentier d'interprétation réalisé par les enfants de l'école de Saint-Pierre avec l'association *Au fil du temps* de Cadouin.

Tournage d'une série de science fiction

Le site a servi de cadre au tournage d'une web-série de science-fiction tournée sous l'a responsabilité du dessinateur de BD Gérard Wissang.

Nous avons eu les honneurs de la presse au travers de l'émission *Midi en France* enregistrée en mars à Brantôme avec un reportage et la remise en direct d'une plaque.

Enfin, le festival annuel a eu lieu en octobre et a connu un vif succès, nous avons pu y entendre deux conférences sur l'écriture (histoire et hiéroglyphes) et un concert de musique renaissance.

Sonia Breux-Pouxviel

Anciens combattants

André Combeau passe le relai à Lucien Gardillou

L'association des anciens combattants de Saint-Pierre-de-Côle a réuni son assemblée générale annuelle le vendredi 28 novembre dans la salle des fêtes. L'assemblée se composait d'une trentaine de participants avec parmi eux Monsieur le Maire et plusieurs conseillers municipaux. Cette réunion fera date à plus d'un titre dans la vie de



André Combeau entouré de Jean Guinot et de René Faure, lors de la cérémonie du 11 novembre

l'association. Avec l'adoption de nouveaux statuts et le renouvellement du bureau, qui voit André Combeau céder la place de président qu'il occupait depuis plus de trente ans, c'est bien une page qui se tourne.

Les nouveaux statuts permettent l'adhésion à l'association à toute personne qui, même sans être ancien combattant, partage le soucis de perpétuer la mémoire du sacrifice des soldats disparus dans les conflits du siècle passé. Cette ouverture est rendue nécessaire par le fait que s'il reste encore à ce jour dix-huit anciens combattants dans la commune. Des dispositions devaient être prise pour perpétuer l'exercice du devoir de mémoire à l'occasion notamment des cérémonies du 8 mai, du 11 novembre, et lors de différentes commémorations auxquelles la population de Saint Pierre reste très attachée. Plusieurs nouvelles adhésions ont ainsi été enregistrées.

Le renouvellement du bureau voit Lucien Gardillou remplacer André Combeau au poste de Président, Jean Dubain qui assurait l'intérim de la trésorerie en remplacement de Jean Guinot est reconduit, Marie-France Simonet remplace Jean-Pierre Rey comme secrétaire, Jean-Michel Lahieyte devient membre du bureau. Jean-Claude Collard est confirmé comme porte-drapeau, Jean

Guinot devient second porte-drapeau.

Les nombreux hommages rendus à André et à son épouse Raymonde pour leur dévouement au service de l'association, n'auront pas été les moments les moins émouvants. « *Je suis arrivé à la présidence des anciens combattants en 1981, en même temps que le Président Mitterrand* », aime à rappeler André Combeau, force est de constater qu'il l'aura dépassé en longévité. La constance de cet engagement, la dignité qu'il savait donner aux cérémonies, tout le travail effectué avec son épouse au long de ces années méritent, en effet, les remerciements et le respect que tous les présents leur ont manifesté. André Combeau restera cependant président d'honneur de l'AAC.

Jean-Michel Lahieyte



Lors de la cérémonie du 11 novembre, André Combeau et Franck Besse déposent une gerbe au pied du monument aux morts, en présence des enseignants et des enfants des écoles qui ont lu des témoignages de combattants de la Grande Guerre.

En Val de Côle

Journée de l'Arbre et sentier découverte



Simon Bernard, de l'association Au Fil du temps, présente son projet et les travaux des enfants de l'école.



La visite de l'exposition



Un des dessins réalisé par les enfants de l'école

Le projet de sentier découverte a été présenté lors de la Journée de l'Arbre

L'association Val de Côle a organisé la Journée de l'Arbre, le dimanche 22 novembre 2014. à cette occasion étaient exposés des végétaux, des fruits et des travaux de vannerie. Un repas était proposé aux visiteurs à la salle des fêtes.

Une exposition de dessin d'enfants de l'école était installée également dans la salle communale.

L'après-midi, une sympathique réunion présentant les travaux des enfants de l'école primaire autour du projet du sentier de découverte de la vallée et des côteaux de la Côle a réuni un nombreux public, samedi 22 novembre à la salle des fêtes de la commune.

Initié sous l'impulsion de Gérard Fleurat-Lessard, ancien maire, ce projet voit le jour après un travail considérable accompli par l'association *En Val de Côle*, l'ancienne puis la nouvelle équipe municipale, les enfants des écoles sous la direction de leurs enseignants, Florent Aulier et Sarah Cassen.

Le parc naturel régional Périgord-Limousin et le Conseil régional d'Aquitaine ont apporté leur soutien technique et financier à ce projet dont la réalisation a été confiée à l'association *Au fil du temps*.

Dans l'objectif d'une pédagogie ludique et participative ce parcours de découverte a été construit par ces professionnels en collaboration avec les associations et les écoliers de la commune.

Cette infrastructure touristique se présente sous la forme d'un sentier relativement court équipé de panneaux d'informations pour permettre aux usagers de connaître, et surtout décrypter les milieux qu'ils traversent en l'empruntant, en donnant les clés scientifiques, historiques, culturelles pour comprendre l'aspect des lieux.

Chantal Gay